

DEC172768DR01

Décision portant cessation de fonctions de M. Mathieu LEROUX-COYAU, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160079DR01 du 25 janvier 2016 portant nomination de **Mathieu LEROUX-COYAU** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par **M. Mathieu LEROUX-COYAU**, dans l'unité du CNRS n° UMR7592, à compter du 30 juin 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 4 octobre 2017


Le directeur par intérim de l'unité
Roger KARESS

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif


Eric CHAREYRE

Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot

